

Délibération n° 1.01

Tarification 2020 des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes, pour personnes en situation de handicap, pour l'enfance, la jeunesse et la famille relevant de la compétence départementale

Intervention de Sophie HERVE

Chers collègues,

Par cette délibération annuelle, particulièrement attendue par les établissements et services sociaux ou médico-sociaux, nous fixons des tarifs et des dotations qui revêtent un enjeu important en termes de prise en charge des besoins, des accueils et des accompagnements de milliers de seinomarins.

C'est ce que nous aurions préféré lire en introduction de ce rapport, plutôt que de considérer d'abord que ces décisions revêtent, je cite : « *un enjeu important en termes de maîtrise des finances publiques !* ».

En effet, nous ne cessons de le rappeler, la maîtrise des dépenses n'est pas une fin en soi, lorsque l'on parle des services publics, de services au public ou de missions de service public.

Et afficher cet objectif d'emblée aurait même quelque chose de choquant, d'indécent, quand on finance ici des services de première nécessité dans le champ du handicap, de l'autonomie, de l'enfance...

Ceci étant, rassurez-vous - en présumant que vous soyez inquiets -, nos critiques seront un ton en dessous de celles que nous avons exprimées l'année dernière.

Que d'ailleurs **tous** les groupes à l'exception de celui des Droites, avaient exprimé unanimement.

Faisant voler en éclat le consensus habituellement de mise sur cette délibération cadre, vous aviez alors fait le choix contestable de limiter le niveau d'augmentation de la plupart des tarifs, en dessous du seuil de l'inflation. Et vous vous étiez d'ailleurs retrouvés bien seul pour la voter.

Par conséquent, l'encadrement revu à la hausse pour 2020, après le coup de rigueur de 2019, nous semble mieux correspondre aux réalités et aux besoins.

Réalités et besoins de la vraie vie qui finissent toujours par rattraper les postures purement comptables.

Nous émettons cependant quelques réserves sur l'encadrement à 1 % des tarifs dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile, les SAAD.

En effet, la part encore publique et associative de ce secteur se trouve en difficulté, et soumise aux appétits du privé dont on comprend bien que la recherche du profit, des marges, se fait fatalement en rognant sur ce qu'une structure publique ou à but non lucratif peut proposer.

Le grand Monopoly s'est d'ailleurs poursuivi en Seine-Maritime cette année avec la reprise d'activités associatives par des entreprises venant faire leur marché sur le dos de la dépendance de nos aînés.

J'attire d'ailleurs de nouveau votre attention sur le fait que certaines décisions successives prises par notre Conseil depuis plusieurs années sont venues affaiblir ce secteur public de l'aide à domicile.

Et par exemple, que désormais le Département intervient uniquement sur les temps de présence effective des assistantes de vie qui signalent par un bip leur arrivée et leur départ du domicile. Les temps de transport étant à charge de l'employeur.

Ce soutien au secteur associatif de l'aide à domicile, ne passe pas uniquement par la politique tarifaire autorisée, nous le savons bien, mais à travers notre intervention nous appelons à une grande vigilance et à un soutien accru.

La délibération rappelle, à juste titre, que l'encadrement de ces tarifs conditionne une part importante de notre budget des solidarités. Une part importante d'argent public.

Dès lors, il y a quelque chose de malsain à voir se privatiser un secteur aussi sensible, en créant un lien de cause à effet, entre l'argent public qui entre dans le dispositif, et les bénéfices privés qui en sortent à l'autre bout de la chaîne.

La maîtrise de la dépense publique c'est aussi savoir limiter sa combustion pour alimenter la grande chaufferie du profit.

Un autre mot pour saluer les mesures prises à travers les établissements pour favoriser la prise en charge et la mise à l'abri des mineurs non accompagnés.

Beaucoup reste à faire, comme nous le verrons à travers le rendu des travaux de la Mission d'évaluation mise en place et à laquelle j'ai participé, mais ce n'est pas une raison pour ne pas saluer ce qui a déjà été fait.

Enfin, un dernier mot pour demander des explications sur des éléments manquants dans les annexes de cette délibération.

Tout d'abord sur les EHPAD. Il n'est fait aucune référence aux éventuelles places supplémentaires créées depuis l'année dernière. Cet indicateur figure pourtant pour d'autres structures, mais pas pour les EHPAD. Est-ce à dire qu'il n'y aurait eu aucun lit supplémentaire créé depuis 1 an en Seine-Maritime ?

Je sais bien que notre collègue Agnès Firmin-Le Bodo estime que la réponse aux besoins dans ce domaine n'est pas capacitaire, mais tout de même, des places supplémentaires, ça peut aider les familles qui se démènent durant des mois pour trouver un hébergement adapté pour leur parent.

Autre chiffre manquant, dans les tableaux comparatifs, il n'existe aucune indication sur les coûts de revient, coût à la place et ratio ETP pour les EHPAD privés ?

Et là ce n'est pas un oubli puisque ces références sont inscrites pour les EHPAD publics et associatives, laissant place à des cases grisées sur la ligne dédiée aux établissements privés.

Cette absence de transparence qui nous rappelle d'ailleurs celle des collèges privés, est insupportable quand on doit se prononcer sur l'engagement de dépenses publiques.

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération.